



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

AF/MM

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2016 DST 04-04

OBJET : Lieu-dit Lopeheur

Création de zone 30

Circulation règlementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

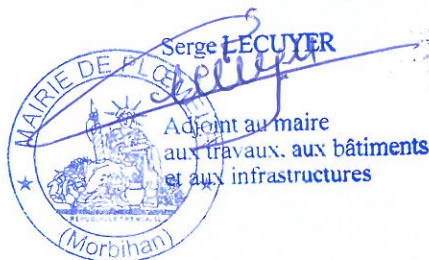
ARRETE

Article 1 : à compter de la mise en place de la signalisation, une zone 30 est instituée et matérialisée sur l'ensemble du lieu-dit Lopeheur.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 3 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Madame le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **12 AVR. 2016**



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex